



**PROCÈS-VERBAL**  
**COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

**Hotel NH Collection Eurobuilding**  
**Calle Padre Damián 23, 28036 Madrid (Espagne)**

**Lundi 3 décembre 2018**  
**11h00 – 17h00**

**Président : Iván López**  
**Vice-présidents : Béatrice Gorez et Juan Manuel Liria**

**1. Bienvenue du Président et ouverture de la séance par la Secrétaire générale de la pêche du gouvernement espagnol, Mme. Alicia Villauriz.**

Le Président, M. Ivan López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie de sa présence la Secrétaire générale de la pêche, Mme. Alicia Villauriz, ainsi que l'organe qu'elle représente pour le soutien incondicional qu'il a toujours manifesté au LDAC depuis sa création.

Mme. Villauriz prend ensuite la parole pour remercier le LDAC et le féliciter pour l'excellent travail réalisé concernant la rédaction des avis sur la gestion et la conservation des pêcheries en eaux lointaines en vue de parvenir à une meilleure gouvernance internationale des mers et des océans.

Elle souligne l'importance d'écouter l'avis des représentants de l'industrie halieutique et des ONG et la valeur de leurs contributions par consensus pour la gestion et l'utilisation durable des océans. Elle cite, parmi les éléments qui causent un impact négatif pour la durabilité environnementale des mers, la lutte contre la pêche illégale, la pollution marine et des plastiques, ainsi que de la dégradation du milieu marin.

Elle fait ensuite référence aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui font partie de l'Agenda 2030 des Nations Unies, et souligne que le numéro 14 est consacré à l'utilisation et à la conservation des océans. Elle rappelle que l'Espagne était présente et a pris une part active à la Conférence des Nations Unies tenue à New York pour cet ODD.

Par ailleurs, elle rappelle l'engagement de l'Espagne en tant que pays jouissant d'une longue tradition halieutique et qui joue un rôle primordial dans la gestion durable des mers et des océans. La Secrétaire générale de la pêche juge fondamental le travail de conception d'un nouveau cadre de gouvernance internationale, et fait par exemple allusion à la contribution de l'UE sur la question de la pêche durable de l'UNGA, dont elle reconnaît le rôle actif du LDAC. Elle indique qu'actuellement, outre le suivi du rôle des ORGP et l'évolution des politiques de la FAO, l'une des questions les plus pertinentes est le début des négociations d'un Traité de l'ONU pour la biodiversité dans les eaux au-delà de la juridiction nationale (BJN).



Elle insiste enfin sur l'importance pour la pêche de jouer un rôle distingué dans le domaine de l'économie bleue, et encourage le LDAC à y prendre une part active.

Le Président du LDAC, M. Iván López, remercie la Secrétaire générale pour ses propos qui soulignent les bonnes relations existant entre les deux organisations et met parfaitement en valeur le bon exemple que l'Espagne a donné, puisque le pays a été pionnier dans la lutte contre la pêche INDNR ; sans oublier la reconnaissance du centre de contrôle et de suivi halieutique par la certification internationale ISO 9001.

Ensuite, le Secrétariat annonce les personnes qui se sont excusées pour leur absence et les délégations de vote reçues.

*La liste complète des participants se trouve à l'Annexe I.*

Délégations de vote :

- M. Juan Manuel Liria (FEOPE/CEPESCA) a donné sa procuration à Mme. Rocío Béjar (ONAPE/CEPESCA)
- M. Michel Goujon (ORTHONGEL) a donné sa procuration à M. Marc Ghiglia (UAPF/CNPMEM)
- Mme. Andrea Ripol (Seas At Risk) a donné sa procuration à Mme. M<sup>a</sup> José Cornax (OCEANA)
- M. Frédéric Le Manach (BLOOM) a donné sa procuration à Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE)

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir compté les représentants des organisations membres présents et représentés par délégations de vote, il est annoncé que conformément à l'article XXIV des Statuts du LDAC, le quorum minimum (au moins 50 % des membres présents ou représentés) a été atteint pour l'adoption de décisions à la majorité simple, le cas échéant.

L'ordre du jour est ensuite approuvé.

## **3. Adoption du p.-v. de la dernière réunion (Rome, 31 mai 2018)**

Le procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif est approuvé sans commentaires.

## **4. Rapport des Groupes de Travail du LDAC (octobre-novembre 2018).**

### **4.1. Présentation de la progression des travaux et des actions en attente pour chaque GT :**

#### **Groupe de Travail 1 - Pêcheries de thonidés et leurs ORGP**

Le Vice-président du GT1, M. Julio Morón, résume les accords pris et les actions décidées :

- **DCP** : Le guide des bonnes pratiques pour l'utilisation et la gestion des DCP sera révisé, sa structure et son approche devant être modifiées. Le groupe technique d'experts, ou « *task force* » formé par Michel Goujon, Julio Morón, Anertz Muniategui et Josu Santiago



présentera un projet révisé que le Secrétariat diffusera avant la prochaine réunion du GT1 pour débat.

- **Coopération inter-ORGP** : Un suivi de l'évolution du processus de Kobe dans les ORGP thonières et de la progression au niveau des trois piliers sur lesquels il se fonde sera mis en place. La Commission devra solliciter aux ORGP s'inscrivant dans ce processus de mettre à la disposition de tous les intéressés leurs indicateurs de respect des objectifs indiqués dans les piliers.

De plus, le GT1 inscrira ce débat dans le contexte du processus de BJD des Nations Unies dans un souci d'alignement des défis pour l'amélioration du fonctionnement des ORGP et la coopération sur le recueil amélioré des données.

- **CTOI** : Le Secrétariat a envoyé à la représentante de la CE, Mme. Angela Martini, la correspondance échangée entre le LDAC et la Commission par rapport à la création d'un Groupe de Travail à la CTOI chargé des conditions professionnelles et socioéconomiques dans la pêche dans l'Océan Indien, de sorte à assurer le suivi de cette question.

#### **Groupe de Travail 2 : Organisations Régionales de Pêche et Accords de l'Atlantique Nord**

Le Vice-président du GT2, M. Gerard van Balsfoort, résume les accords pris et les actions décidées :

- **NEAFC/CPANE** : Le Secrétariat contactera l'équipe de négociation de la DG MARE pour la NEAFC en vue de se livrer à un suivi des résultats de la réunion annuelle et d'étudier des actions conjointes spécifiques pour contribuer à l'application des normes de gestion adoptées pour les espèces démersales et d'eaux profondes, qui relèvent du cadre matériel de cette ORGP.

- **Espèces d'eaux profondes** : Le Secrétariat enverra à titre de rappel les échanges de correspondance entre le LDAC et la DG MARE de 2017 concernant la demande de collaboration entre la DG MARE, le CIEM et le PECMAS pour améliorer la connaissance biologique et les mesures de gestion pour les espèces d'eaux profondes.

- Le GT2 continuera à suivre les futures négociations relatives à l'évolution des **accords bilatéraux entre l'UE et la Norvège / les Îles Féroé / l'Islande.**

- Le Secrétariat mettra à la disposition de tous les membres le lien fourni par Ian Gatt au sujet d'un rapport récemment publié par SEAFISH, qui comprend une étude d'impact socioéconomique de l'utilisation de l'accord de pêche entre l'UE et les Îles Féroé.

- **Crabe des neiges à Svalbard** : Le Secrétariat coordonnera et circularisera la rédaction d'un projet de lettre basé sur le texte proposé par M. Daniel Voces (EUROPÊCHE), demandant à la Commission européenne de mettre à jour le rapport de sa stratégie diplomatique avec la Norvège afin de résoudre le conflit d'accès à la pêche au crabe des neiges à Svalbard par la flottille de l'UE.



- **Séminaire sur l'impact du Brexit pour les Conseils consultatifs** : Le Secrétariat et le Comité organisateur du PELAC et du LDAC mettront au point l'agenda avec la confirmation des intervenants et des questions à aborder. Une note conceptuelle sera rédigée et mise à disposition avant la réunion, prévue pour le 4 décembre à Madrid. Les documents précités et les documents de référence seront mis à la disposition de tous les participants enregistrés via e-mail et/ou web avant la réunion.

- **NAFO** : La DG MARE tiendra le LDAC informé de la progression du travail et des actions en attente découlant de la dernière réunion annuelle NAFO tenue à Tallin en septembre. Cela comprendra les commentaires sur le travail du Groupe de Travail chargé des écosystèmes et la mise en œuvre de l'exercice d'évaluation du fonctionnement de cette ORGP.

- Le Secrétariat mettra à la disposition des membres la présentation du Dr. Alfonso Pérez-Rodríguez (Wageningen) sur le projet spécifique de l'UE intitulé « *Évaluation des pêcheries plurispécifiques pour la zone NAFO 3M* ». Il partagera aussi avec les membres du GT2 les trois documents demandant des informations et la méthodologie des données économiques pour leur permettre de fournir des informations et de contribuer à ce projet.

Le Vice-président transmet ensuite au nom du groupe les félicitations du LDAC à l'équipe de négociations de la DG MARE pour l'excellent travail réalisé à Tallin et sa capacité de dialogue et de communication avec le LDAC, bénéfiques pour les deux parties.

#### **Groupe de Travail 4 - Accords bilatéraux de pêche avec les pays tiers**

Le Président du GT4, M. Julio Morón, résume les accords pris et les actions décidées :

- **Collaboration avec la COMHAFAT** : - Le Secrétariat, les Présidents et les Vice-présidents du LDAC avanceront dans le travail avec la COMHAFAT au cours de la prochaine réunion annuelle, prévue pour le début de l'année 2019, pour tenter de mettre en route des initiatives comme le programme régional d'observateurs en mer et le programme régional de contrôle dans les ports des états riverains africains. Une délégation du LDAC se réunira avec la Commission européenne (DG MARE et DG DEVCO) pour analyser le rôle de la CEDEAO et d'autres organisations et bien établir quel rôle la COMHAFAT pourrait jouer, par exemple les lignes de développement des actions dans des projets comme PESCAO.

- **Infographie** : - Le Secrétariat se livrera à une petite infographie présentant les projets existants sous financement communautaire (DG MARE et DG DEVCO) et ceux sous financement des organisations internationales comme la FAO, la Banque mondiale ou les agences de coopération. Elle permettra de cartographier les éventuelles synergies dans le domaine de la gouvernance halieutique internationale et la gestion des ressources et d'analyser leur valeur.

- **Investissements halieutiques dans les pays tiers** : Le Secrétariat demandera aux membres d'envoyer leurs idées à propos des investissements halieutiques des flottilles et du secteur de la pêche européen dans les pays tiers, ainsi que des exemples spécifiques des éléments de la chaîne de valeur de certains investissements européens. Ces exemples seront envoyés à Mme. Isabelle Viallon (DG DEVCO) pour qu'elle les inclue dans l'analyse que la Commission effectue sur les « *fisheries value chains* » (par exemple, les espèces capturées, le nombre de navires, la dynamique des opérations, etc.).



**- Responsabilité sociale sur la chaîne de valeur halieutique :**

Le Secrétariat sera en contact avec le Département des pêches de la FAO pour évaluer la possibilité de participer à la consultation publique des *parties prenantes*, qui sera lancée à la fin de l'année et vise à promouvoir la responsabilité sociale dans le secteur de la pêche sur toute la chaîne de valeur, au titre de l'accord atteint lors de la 33ème Session du Comité des Pêches de la FAO (COFI).

**- Gouvernance régionale dans l'Océan Indien :** Le Secrétariat inclura au budget et au programme de travail de l'Exercice 13 (juin 2019-mai 2020) l'organisation d'une conférence internationale consacrée à la stratégie de l'UE pour améliorer la gouvernance régionale et bilatérale en matière de pêche avec les pays tiers de l'Océan Indien, comme les Seychelles, l'île Maurice ou Madagascar.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) souligne l'importance de posséder un cadre réglementaire clair pour les investissements dans les pays tiers tenant compte, entre autres caractéristiques, de la durabilité environnementale et socioéconomique. Par ailleurs, elle cite le cas de la Côte d'Ivoire par rapport à la chaîne de valeur ou celui de la transformation de la *sardinella* en farines de poisson en Afrique Occidentale, et souligne l'importance d'impliquer la pêche artisanale et côtière des pays africains dans le dialogue.

M. Ment var den Zwan (EUROPÊCHE), souligne l'importance de la consultation de la FAO sur la question de la responsabilité sociale de la chaîne de valeur halieutique, et insiste sur le fait qu'il faut travailler conjointement avec l'OIT et le Comité de dialogue social européen.

M. Iván López dit que la FAO envisage de rédiger un guide de bonnes pratiques pour les investissements dans les pays tiers par l'ouverture d'un processus de consultation aux parties intéressées. Pour cela, il faudra suivre cette affaire et aspirer à proposer notre contribution en tant que LDAC.

M. Gerard van Balsfoort (DFTA), à propos du stock de *sardinella* en Afrique Occidentale, expose l'importance de rester en contact, depuis le Secrétariat, avec la DG DEVCO pour pouvoir lui faire part de ce type de préoccupations. Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) ajoute que ce type d'actions sont fondamentales pour la sécurité alimentaire, des projets comme PESCAO pouvant être sélectionnés en ce sens. À son avis, il faut intensifier la cohérence des actions qui viseront au développement durable.

Il est convenu de créer un groupe « ad hoc » pour travailler sur un projet d'avis consacré aux différents aspects relatifs à l'accès, la gestion et la recherche ou la science halieutique des petits pélagiques, pour pouvoir les intégrer dans les négociations sur les accords de pêche et avoir une approche commune pour l'Afrique Centrale, le Sénégal et la Mauritanie. La coordination entre la DG MARE, la DG DEVCO et le reste des institutions impliquées est vraiment importante.

**Groupe de Travail 5 - Questions transversales**

Mme. M<sup>re</sup> José Cornax, Présidente du GT5, résume accords et actions :



- **Accords et négociations commerciales avec les pays tiers** : Les membres du GT5 soumettront au Secrétariat des questions d'intérêt stratégique et des aspects concrets à inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion par rapport aux accords commerciaux, pour ainsi attirer l'attention et pouvoir inviter les représentants de la DG MARE et/ou de la DG TRADE aux futures réunions du GT5, dans la mesure où aucun représentant de la DG TRADE n'assiste actuellement aux réunions du LDAC pour informer puisque la Commission accorde la priorité au MAC, dont c'est le domaine de compétences.

- **Coordination du travail LDAC-MAC** : Après débat entre les membres, il est convenu du besoin d'une plus grande coordination entre les deux Conseils consultatifs. C'est pour cela qu'il est décidé que les Secrétariats et les Présidents du LDAC et du MAC se réuniront pour tenter d'organiser un groupe de réflexion ou comité technique pour aborder conjointement les questions commerciales d'intérêt commun.

- **Projet FARFISH H2020** : Le Secrétaire assistera à la réunion de coordination des leaders du projet et des cas pratiques du projet H2020 FARFISH à Mindelo (Cap Vert), prévue pour le mois de novembre, et informera comme il se doit les membres intéressés de la progression du travail par courriel et lors des prochaines réunions du GT5 et du Comité Exécutif.

- **Règlement SMEFF** : Le Secrétariat mettra à la disposition de tous les membres la présentation de la Commission européenne sur la révision des systèmes de contrôle et l'application du Règlement SMEFF. Le GT5 envisagera la possibilité de développer un document de position ou un avis analysant le degré de mise en place du Règlement SMEFF. EUROPÊCHE et OCEANA se sont portés volontaires pour faire partie du groupe de rédaction.

- **Prospection minière dans les eaux internationales en haute mer** : Le Secrétariat mettra à la disposition des membres la présentation de M. Matthew Gianni (DSCC) sur les régimes actuels de gestion des espèces et habitats de profondeur et l'impact potentiel de la prospection minière sous-marine sur ces habitats. Un projet d'avis ou de lettre sur cette question sera rédigé en vue de son approbation par le Comité Exécutif.

- En réponse à l'invitation formulée par le représentant de la DG MARE à la réunion, le LDAC cherchera à apporter sa contribution en fournissant ses connaissances sectorielles spécifiques au Projet API de l'UE.

- **CBD / IUCN / Aichi** : Mme. Despina Symons se livrera au suivi de ces processus, qui relèvent de diverses organisations internationales et en informera les membres du GT5 lors de ses prochaines réunions.

- **Questions sociales et de travail dans le domaine de la pêche** :

- Le GT5 débattit du contenu d'une future lettre à envoyer à la DG EMPLOI pour augmenter la visibilité et mettre en place une campagne de sensibilisation par rapport à l'importance de la dimension sociale dans la pêche. La DG MARE sera mise en copie.

En lien avec ce dernier point, le LDAC proposera d'organiser une réunion technique conjointe avec les représentants désignés du Comité de dialogue social européen pour identifier les questions d'intérêt commun (par exemple la ratification des instruments internationaux comme la STCW ou la Convention C188 de l'OIT). Pour cela, une réunion préparatoire avec Europêche et l'ETF sera organisée à la fin de l'année.



Suite à cette réunion, un plan d'action sera convenu pour la tenue d'un événement de haut niveau consacré à la sécurité en mer, et les droits du travail et les conditions de travail décent dans le domaine de la pêche. L'événement aura lieu après les élections au Parlement européen au deuxième semestre de 2019, après nomination des députés européens et constitution du nouveau cabinet de la Commission. Y seront invités des représentants de l'OIT, de la FAO, de la CE et des organisations internationales pertinentes.

- **Subventions nuisibles pour la pêche** : Le Secrétariat mettra à jour et diffusera le projet d'avis consacré aux subventions nuisibles pour la pêche en vue de le faire adopter par le Comité Exécutif le cas échéant.

- **Gouvernance internationale des océans** : Le projet d'avis de gouvernance a été révisé, les modifications convenues lors de la réunion y ayant été introduites et une page d'introduction y ayant été ajoutée, contenant les recommandations générales et spécifiques du document pour une meilleure compréhension. Le document sera distribué pour consultation de tous les membres du GT5, en vue de le faire adopter par le Comité Exécutif.

#### **4.2. Approbation par le Comité Exécutif des propositions et recommandations des Groupes de Travail**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général du LDAC, indique que les documents soumis à adoption ont été distribués aux membres.

Les documents soumis à adoption sont ceux énumérés ci-dessous :

- **Lettre du LDAC** : « *Rapport concernant l'état des négociations et la consultation sur la position de l'UE en ce qui concerne la gestion du crabe des neiges et l'accès à la Zone de pêche protégée de Svalbard* »

**APPROUVÉE – Ref. R-04-18/WG2**

- **Avis du LDAC sur les subventions à la pêche R-03-18/WG5**

Le Secrétaire Général explique l'origine de cet avis, les commentaires reçus lors des différents tours de consultation et présente la dernière version du document, soulignant qu'il y manque la contribution et quelques modifications substantielles du représentant de BLOOM.

#### **5. Rapport économique annuel (REA) 2018 du CSTEP sur la flotte de pêche européenne**

##### **5.1. Présentation du nouveau chapitre régional consacré à la flotte de pêche lointaine (DWF) - Michael Keatinge (Président GTE REA CSTEP)**

M. Michael Keatinge effectue sa présentation, qui se trouve disponible en suivant ce lien : [http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/eu\\_fishing\\_fleet.pdf](http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/eu_fishing_fleet.pdf)

M. Keatinge souligne la nécessité d'améliorer le recueil et l'obtention des données, remercie le Secrétariat du LDAC pour son précieux travail et ses contributions en qualité d'expert



invité par le CSTEP dans la définition, la refonte et l'analyse qualitative des données pour les intégrer aux chapitres régionaux consacrés à la flotte de pêche lointaine pour la première fois depuis sa création.

Le Président et les membres du LDAC félicitent le CSTEP pour ce gros travail, qui sert de base ou de fondement socioéconomique à l'heure d'adopter des mesures de gestion.

**5.2. Rapport du Secrétaire exécutif du LDAC à propos de sa participation au Groupe de travail d'experts (GTE) (BIM Dun Laoghaire, juin 2018) : demande de renouvellement du mandat pour la réunion du GTE de 2019.**

Le Secrétaire exécutif, M. Alexandre Rodríguez, expose l'importance de ce travail pour améliorer la connaissance du comportement économique et la valeur en termes d'emploi et de génération de richesse de la flottille de pêche lointaine européenne.

**DÉCISION : Sur proposition du Président, et à l'unanimité des personnes présentes, il est approuvé de renouveler le mandat du Secrétaire exécutif pour qu'il continue à participer comme intervenant des pêcheries lointaines au sein du Groupe de Travail des Experts REA-2 du CSTEP et le Secrétaire exécutif reçoit les félicitations de tous pour l'excellent travail réalisé en 2018.**

**6. Conditions de travail dans le domaine de la pêche**

- 6.1. Rapport du travail du Comité sectoriel de dialogue social européen.**
- 6.2. Défis dans l'application de la réglementation internationale en matière de travail et de sécurité à bord des navires de pêche.**

M. Ment van der Zwan (Europêche) présente brièvement le travail du Comité sectoriel de dialogue social européen. M. Ment van der Zwan remet également au LDAC un document technique intitulé « *Formation et délivrance de brevets pour les pêcheurs. Le rôle des partenaires sociaux européens du secteur de la pêche* ». Il se trouve disponible sur le lien suivant : [http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/Training\\_and\\_certification\\_of\\_fishermen.pdf](http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/Training_and_certification_of_fishermen.pdf)

La présentation de M. van der Zwan au nom d'EUROPÊCHE est disponible ici : [http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/work\\_in\\_fishing\\_convention.pdf](http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/work_in_fishing_convention.pdf)

Pour sa part, le représentant du syndicat européen ETF M. Juan Manuel Trujillo, souligne dans sa présentation le manque de protection législative et de sécurité dans la législation du travail de l'UE, et effectue différentes propositions pour contribuer au dialogue social et permettre d'avancer sur des questions comme la négociation d'un accord-cadre de minima pour le secteur halieutique, sur la base de la Convention C188 de l'OIT et de la Directive européenne 2017/159. Il explique aussi la législation globale par rapport aux différentes Conventions et leurs ratifications par les divers pays (Protocole de Torremolinos, Accord du Cap, mise en œuvre de la STCW-F ou Convention sur le travail dans la pêche).





M. Trujillo insiste enfin sur le besoin pour le gouvernement espagnol de ratifier la Convention C188 de l'OIT, de promouvoir la Convention internationale de l'OMI sur les normes de formation, de délivrance de brevet et de veille de 1995 (STCW-F 1995) et de mettre à jour la Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche (OMI, 1977).

La présentation de M. Trujillo au nom de l'ETF est disponible ici : [http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-1218/COMIT%C3%89\\_EJECUTIVO\\_LDAC\\_.pdf](http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-1218/COMIT%C3%89_EJECUTIVO_LDAC_.pdf)

#### Questions de la part des membres :

Divers membres du Comité Exécutif expriment leur besoin de débattre de la révision du modèle de tonnage brut (GT pour les sigles en anglais) comme mesure de la capacité de pêche et les limites que ce système pose pour l'amélioration des conditions d'habitabilité à bord des navires de pêche. En réalité, le GT est une mesure de volume et c'est pour cette raison qu'il faudrait réfléchir et envisager un modèle alternatif aux plafonds de capacité qui ne pénaliseraient pas indirectement la sécurité à bord. Cela pose en particulier un problème aux navires de petite et moyenne taille.

M. Van der Zwan répond qu'un rapport scientifique demandé par Europêche sur cette question sera bientôt disponible. Il est d'accord sur le fait qu'il faut débattre de la question avec la Commission européenne et chercher des exceptions aux limites d'augmentation du tonnage brut, si tant est que cela se justifie par des questions de sécurité à bord et de confort des équipages. Il ajoute qu'il existe d'autres façons de mesurer la capacité d'un navire comme le volume de déplacement ou simplement la révision du calcul de la jauge pour retirer certains éléments qui ne font pas partie de l'équation. Il encourage le LDAC à participer à ce débat aux côtés du Comité de dialogue social, de sorte à trouver des arguments valides.

Le Président du LDAC, M. Iván López, rappelle que par le passé l'Espagne avait instauré des exceptions dans le calcul des jauges brutes de sorte à accroître l'habitabilité à bord, à condition qu'elle soit sur pont. En Norvège, on mesure par exemple le volume des traits et non pas celui des navires. La clé réside dans le contrôle de la capacité et la garantie de la sécurité à bord. Il convient du fait que l'on se trouve dans une zone en demi teinte et sensible, et qu'il faut se montrer très fin dans les arguments posés en vue de trouver un point d'entente commun et un consensus au sein du LDAC.

M. Van der Zwan nuance ses propos, expliquant que la Convention 188 de l'OIT reprend déjà de fortes exigences d'espace pour l'habitabilité de l'équipage, ce qui fait que les pays de l'UE et les parties signataires devraient s'y adapter pour respecter la convention tant sur les navires de nouvelle construction que sur les navires actuellement en usage.

Mme. María José Cornax demande la participation d'OCEANA à ce débat, et propose d'interpréter l'adéquation des mesures proposées pour mesurer la capacité en GT ou autres modalités. Il faudra pour cela avoir des chiffres clairs concernant les tailles des



cales, les plans d'arrimage, etc., et connaître les impacts pour les conditions de pêche à bord des navires de différentes tailles pour pouvoir comprendre les arguments et fondements de la chose.

M. Sean O'Donoghue (KFO) demande que la nouvelle PPC inclue expressément dans sa rédaction une réglementation des conditions de travail et de sécurité à bord, car le Règlement actuel de la PPC les a fait disparaître. Il suggère d'utiliser le texte de la PPC précédente, qui en parlait.

M. Daniel Voces (EUROPÊCHE) est d'accord avec Ment et Sean. Il affirme qu'une autre option viable serait d'inclure dans l'actuelle réforme du Règlement de mesures techniques des dispositions visant à promouvoir des changements pour améliorer les conditions de sécurité à bord et s'adapter aux exigences de l'obligation de débarquements, qui exige le stockage des captures accessoires dans les cales, supposant donc une perte d'espace. Le rapport d'Europêche sera disponible en anglais et en français à la fin de l'année.

M. Iván López (AGARBA) suggère de créer un groupe de travail ad hoc pour analyser en profondeur la question, y compris les aspects d'habitabilité, les conditions de pêche et l'impact de la mesure du GT pour les flottilles de pêche lointaine et autres questions de relève générationnelle.

**ACTION : Il est proposé que le LDAC se réunisse avec le Comité de dialogue social avec la participation de tous les membres intéressés. Des termes de référence seront ensuite rédigés en vue de les faire approuver lors du prochain Comité Exécutif.**

## **7. Gouvernance internationale des océans et développement durable.**

### **7.1. Débat et/ou adoption de document de position du LDAC.**

M. Ment van der Zwan (Europêche), à propos du projet d'avis du LDAC sur le renforcement du rôle de l'UE dans la gouvernance internationale en matière de pêche (R-05-18/WG5), suggère d'ajouter un point incluant l'obligation de respecter l'article 94 de la CNUDM. Par ailleurs, Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) est d'accord avec M. van der Zwan et propose d'éliminer les références du document sur l'économie de croissance bleue.

**ACTION : Il est ensuite approuvé d'introduire ces modifications au document et de le faire circuler sur une période de consultation d'au moins 2 semaines avant de l'approuver.**

### **7.2. Résultats de la conférence « Our Ocean » (Bali, octobre 2018)**

Le représentant de la CE, M. Ramón van Barneveld, résume les grandes lignes de la conférence « Our Ocean » tenue à Bali en octobre 2018, dont il souligne le succès du fait de la forte représentation atteinte : plus de 4 000 participantes et la présence de 6 chefs d'État, dont le Prince de Galles et John Kerry.



À cette conférence, 305 engagements ont été présentés de la part des gouvernements, organisations internationales, représentants du domaine scientifique, organisations sectorielles et professionnelles, ONG, entreprises et société civile. Il indique que l'UE, en tant qu'acteur global, a pris 23 engagements au nom de divers pays et du BEI au sujet de diverses questions : changement climatique, pollution, plastiques ; et 7 engagements spécifiques sur la pêche durable. Il souligne qu'aucun ne fait référence à la sécurité maritime et que le Programme Copernic était présent.

Il est possible de suivre l'évolution de chaque engagement sur le site Internet, mais il faut bien reconnaître que le suivi est de plus en plus compliqué, de sorte que le Commissaire Vella s'est engagé à créer une base de données (« EC Ocean Tracking Tool ») sur l'état d'accomplissement des 960 engagements, qui devrait être opérationnelle au printemps 2019.

Le représentant de la CE annonce que les prochaines conférences auront lieu à Palau en 2019, à Lisbonne en 2020 et à Panamá en 2021.

### **7.3. Proposition de rencontres ou de dialogues avec les pays tiers et organisations internationales dans les océans Atlantique et Indien : développement d'un plan d'action**

M. Julio Morón (OPAGAC) souligne que les dialogues dans l'Océan Atlantique pourraient se déployer à travers la COMHAFAT, mais dans l'Océan Indien il ne voit pas bien sur quel allié ou quelle organisation compter. Il ajoute que le programme ECOFISH ne fonctionne pas encore, mais que des pays comme l'île Maurice ou Madagascar sont très intéressés par l'approvisionnement en thon.

### **7.4. Initiatives de collaboration futures avec l'UE, la FAO, les organisations internationales.**

M. Iván López (AGARBA) estime qu'il faudrait intensifier les rapports avec des organismes comme la FAO ou l'OIT, et traduire le bon climat de dialogue et de collaboration existant par des actions concrètes sur les questions stratégiques à long et à moyen terme. Il anime les membres à transmettre leurs propositions en ce sens au Secrétariat.

## **8. Plan de travail pour l'exercice 12 du LDAC**

### **8.1. Rapport financier et d'activités intermédiaire pour l'exercice 12 du LDAC - Secrétariat**

Le Secrétaire exécutif présente le rapport intermédiaire à moitié d'exercice, pour ce qui est de l'aspect financier et des activités et opérations. Côté recettes, il rappelle qu'un État membre n'a pas encore versé sa cotisation de même que onze associations, mais que le délai de règlement n'est pas encore écoulé.



Par ailleurs il explique que le LDAC a reçu la contribution espagnole en intégralité le 3 avril 2018, soit 139 810 euros, qui ont été ajoutés au budget. Tout est très similaire à l'année passée.

La présentation est disponible en suivant ce lien :

[http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/Mid-term\\_report\\_LDAC\\_Y12.pdf](http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/Mid-term_report_LDAC_Y12.pdf)

## **8.2. Préparation de l'Assemblée Générale (mai 2019) : élections**

Le Secrétaire exécutif explique la procédure électorale et ses étapes :

- Au premier trimestre de 2019, le Secrétariat du LDAC lancera une convocation pour l'envoi des candidatures et manifestations d'intérêt pour les postes de Président, Vice-présidents et membres du Comité Exécutif.
- Au mois de mai 2019, lors de l'Assemblée Générale, auront lieu les élections pour renouveler les postes de Président, Vice-présidents et membres du Comité Exécutif du LDAC.
- Au mois d'octobre/novembre 2019, auront lieu les élections des Présidents et Vice-présidents des Groupes de travail.

## **9. Mise à jour de l'évaluation externe de la performance du LDAC**

### **9.1. Présentation des recommandations préliminaires - Benoît Guérin**

### **9.2. Commentaires des membres et débat**

M. Benoît Guérin (BG Sea Consulting) expose la méthodologie suivie pour dresser le rapport d'évaluation du fonctionnement du LDAC, et il explique qu'il a fallu se livrer à une analyse préliminaire avant de pouvoir parvenir aux recommandations réalisées. Une méthodologie mixte a été suivie, avec une phase d'entretiens avec les membres, le personnel de la CE et du Secrétariat, et l'assistance à plusieurs réunions du LDAC au deuxième semestre de 2018.

À propos des avis, il indique qu'ils ont augmenté en nombre mais baissé en qualité, et il précise l'importance du consensus à l'heure de leur approbation.

Il résume ensuite les trois recommandations principales :

- 1) Rétablir les priorités de travail principales du LDAC à travers une consultation des membres de l'Assemblée Générale, axée sur les trois grands domaines de travail du LDAC (avis, politique internationale cohérente de l'UE et organisation d'événements) et sélection améliorée et plus brève des priorités.
- 2) Augmentation du travail préparatoire à travers les groupes de réflexion spécifiques composés de 4 ou 5 membres représentatifs des intérêts légitimes et possédant de solides connaissances sur la question abordée. Inclure, si possible, un scientifique désigné ou invité à participer.
- 3) Indiquer à la Commission européenne l'importance de se livrer à une consultation spécifique limitée au LDAC dans un premier temps, puis une consultation plus vaste (publique) dans un deuxième temps.



La présentation des recommandations est disponible en suivant ce lien : [http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/LDAC\\_performance\\_review.pdf](http://ldac.eu/images/documents/events/EC-03-12-18/LDAC_performance_review.pdf)

## **10. Mise à jour du projet FARFISH H2020**

### **10.1. Réunion initiale sur le lancement et la validation des études de cas (Vigo, juin) / 10.2 Atelier des États riverains leaders (Mindelo, 14 et 15 novembre)**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, présente la progression du travail fait lors des deux dernières réunions du projet, auquel il a assisté à titre de responsable. L'action principale à ce stade du projet s'axe essentiellement sur le débat et la validation des objectifs de gestion de sorte à déployer au cours des prochains mois la phase d'élaboration des plans de gestion pour les pêcheries des études de cas. Des actions relatives au développement de programmes d'auto-échantillonnage dans les pêcheries de légine australe, thonidés et requins seront aussi déployées ; sans oublier des actions de formation par le biais de cours spécifiques s'adressant aux administrations des états riverains et opérateurs halieutiques.

### **10.3. Résultat du processus d'embauche d'un/e coordinateur/trice de projet**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, indique que le processus de sélection s'est conclu par le choix de Mme. Sonia Doblado, biologiste marine de formation et possédant des connaissances statistiques et de modelage, comme coordinatrice du LDAC pour le projet FARFISH. Elle arrivera dans l'équipe en janvier 2019.

## **11. Termes de référence et questions de débat pour la réunion inter-CC sur l'impact du Brexit pour le fonctionnement des Conseils consultatifs (Madrid, 4 décembre)**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, explique que la réunion vise à analyser le fonctionnement actuel des Conseils consultatifs (CC) au vu du cadre réglementaire actuel, et à analyser d'éventuelles structures permettant aux CC de continuer à exercer leur influence et à garantir la participation et l'implication continue des parties prenantes britanniques et européennes dans la prise de décisions suivant le scénario *post Brexit*.

À cette fin, une note conceptuelle a été rédigée, contenant les idées présentées pour le débat qui, si elles recueillent le consensus nécessaire, pourraient servir de base au développement d'une position commune ou de points d'informations pour de futures collaborations entre les CC de sorte à améliorer le rôle, l'influence et les tâches des Conseils consultatifs en fonction de l'évolution des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni.

### **Clôture**

Le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et lève la séance.



## **ANNEXE I. Liste des personnes présentes**

### **Comité Exécutif du Conseil Consultatif Régional de Pêche Lointaine**

**Madrid, 3 décembre 2018.**

#### **MEMBRES**

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA. Président.
2. Rocio Béjar. ONAPE/CEPESCA
3. Marc Ghiglia. UAPF/CNPMEM
4. Claus Ubl. DHV
5. Juan Manuel Trujillo. ETF
6. Luis Vicente. ADAPI
7. Erik Olsen. Danish Society
8. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE. 1ère Vice-présidente.
9. Roberto Alonso ANFACO-CECOPECA
10. Emil Remisz. NAPO
11. Francisco Mari. BFW
12. Sean O'Donoghue. KFO
13. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
14. Gerard van Balsfoort. DPTFA
15. Despina Symons. EBCD

#### **PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES GT**

16. María José Cornax. OCEANA. Présidente GT5.
17. José Antonio Suárez-Llanos. Anapa, Anamer, Agarba et Anasol. Président GT3.
18. Julio Morón. OPAGAC. Président GT4.

#### **OBSERVATEURS ET AUTORITÉS**

19. Daniel Voces. EUROPÊCHE
20. Ment van der Zwan. EUROPÊCHE
21. Michael Keatinge. Président CSTEP/STECF
22. Natalia Walczak. ETF
23. Ian Gatt. SPFA
24. Alberto Martín. MSC
25. Benoît Guérin. BG SEA CONSULTING
26. Alicia Villauriz. Secrétaire générale de la pêche
27. Mónica Corrales, Sous-directrice générale des affaires juridiques et de la gouvernance halieutique internationale
28. Carlos Ossorio. Secrétariat général de la pêche
29. Margarita Mancebo. Secrétariat général de la pêche
30. Alexandre Rodríguez. LDAC
31. Manuela Iglesias. LDAC
32. Marta de Lucas. LDAC